

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Remarques de M. Jean-Guy Hudon,
secrétaire parlementaire
du secrétaire d'État aux Affaires
extérieures, aux représentants
de la Grande Marche pour la Paix

Canada

OTTAWA, CANADA

le 28 octobre 1986

La Grande marche pour la Paix

Une délégation composée de représentants de la Grande marche pour la Paix a visité Ottawa le 28 octobre 1986. Organisé par Mme Inga Thorsson, ancienne ambassadrice de Suède au désarmement, ce groupe effectue une tournée des capitales mondiales afin d'obtenir les réponses à cinq questions portant sur la défense et le désarmement.

La première étape de cette Marche, qui consistait en une tournée des capitales européennes, est maintenant terminée. La deuxième étape, qui comporte une visite en Amérique du Nord, est en cours. Dans une troisième étape, le groupe se rendra aux États-Unis et en Union soviétique.

Durant leur passage à Ottawa, les représentants de la Grande marche pour la Paix ont rencontré M. Jean-Guy Hudon, le secrétaire parlementaire des Affaires extérieures, et de hauts fonctionnaires du Ministère.

Remarques du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État
aux Affaires extérieures aux représentants de la Grande
marche pour la Paix

Introduction

C'est avec un grand plaisir que j'accueille à Ottawa les représentants de la Grande marche pour la Paix. J'ai entendu parler de leur passage dans d'autres capitales, en quête de points communs entre les nations, à partir desquels construire un avenir pacifique et sûr. J'ai également appris les efforts considérables déployés par les organisateurs canadiens afin de mettre sur pied un programme utile à l'intention de nos invités. C'est en fait ce genre de programme populaire qui donne au mouvement mondial de la paix une force aussi puissante dans l'arène internationale.

Le gouvernement canadien a soigneusement étudié les questions que vous avez posées. Afin de vous dresser un tableau exact de la politique canadienne à l'égard de ces sujets importants, nous avons estimé nécessaire dans nos réponses de ne pas nous en tenir au simple "oui" ou "non", contrairement à ce que vous aviez demandé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, est également de l'avis que pour parvenir à une compréhension réelle de ces questions cruciales et extrêmement complexes, il ne suffit pas de répondre par "oui" ou par "non", étant donné que ce genre de réponse pourrait donner une fausse idée de notre position.

En même temps, je tiens à souligner que ma déclaration et ma réponse aux questions n'exposent pas de façon complète ou globale la politique du Canada à l'égard du désarmement et du contrôle des armements. Par contre, vos questions fournissent une base de discussion en ce qui concerne au moins certains aspects de la politique canadienne.

Permettez-moi de faire remarquer que le désarmement et le contrôle des armements sont, avec la défense, la dissuasion, le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends, l'un des éléments qui composent notre politique en matière de sécurité. Peut-être vous sera-t-il utile de savoir que, en octobre 1985, le Premier ministre a énoncé les six objectifs prioritaires du Canada dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, à savoir:

- la négociation de réductions radicales des forces nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique;
- le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- la négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- l'appui du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires;
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et
- l'instauration de la confiance nécessaire pour faciliter la réduction des effectifs militaires en Europe et ailleurs.

Ceci étant dit, venons-en à vos questions.

Question 1: A) Êtes-vous prêts à faire en sorte de mettre au point une législation nationale qui garantisse que les forces de défense nationale, y compris les "conseillers militaires", ne quittent pas votre territoire à des fins militaires (autres que pour participer aux forces de maintien de la paix des Nations Unies)?

B) si tous les autres membres des Nations Unies s'engagent à en faire autant?

Réponse: A) En tant que pays relativement peu peuplé et constitué d'un vaste territoire et d'un littoral étendu, le Canada a toujours dépendu, pour sa sécurité, des alliances défensives avec des pays amis et de même tendance. À notre avis, ces alliances contribuent au maintien de la stabilité internationale de façon tout à fait conforme à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est grâce à l'existence de l'OTAN et à la cohésion qui existe au sein de cette organisation, par exemple, que l'on a pu écarter une guerre mondiale au cours des 40 dernières années. La promulgation d'une législation destinée à interdire l'envoi de forces militaires à l'étranger irait contre nos engagements vis-à-vis de l'OTAN et interdirait, en fait, la formation d'alliances défensives.

Nous ne pensons pas que la stabilité et la sécurité internationales se trouveraient renforcées si les pays moins puissants étaient individuellement placés sous la contrainte d'États plus puissants.

B) Le Canada a adopté la position selon laquelle dans l'éventualité où tous les membres des Nations Unies, y compris ses alliés membres de l'OTAN et les membres du Pacte de Varsovie, prendraient des engagements contrôlables en faveur de la prise de pareilles mesures, il ferait de même.

Question 2: A) Êtes-vous prêts à prendre des mesures afin de veiller à ce que la mise au point, la possession, le stockage et l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, qui menacent de détruire les conditions essentielles à la vie sur notre planète, soient interdites dans votre pays?

B) si tous les autres membres des Nations Unies s'engagent à en faire autant?

Réponse: A) Sachez avant tout que le Canada ne possède pas d'armes nucléaires, et qu'aucune arme de ce genre n'est stationnée en territoire canadien. Par contre, le Canada participe pleinement à l'OTAN, une alliance défensive qui déploie une force nucléaire de dissuasion. Le Canada a participé à la modernisation de la force de dissuasion de l'OTAN, face à la modernisation continuelle par l'Union soviétique de ses forces nucléaires stratégiques, cela en acceptant la réalisation d'essais au Canada de missiles de croisière américains lancés par air et non armés. Si le gouvernement a décidé d'autoriser les États-Unis à essayer le système de guidage des missiles de croisière lancés par air au Canada, c'est parce qu'il estime que ce missile en particulier est un élément important pour la modernisation de la force de dissuasion occidentale qui devient de plus en plus désuète étant donné les améliorations apportées par les Soviétiques à leurs systèmes nucléaires offensifs et défensifs.

B) Le Canada a adopté la position selon laquelle dans l'éventualité où tous les membres des Nations Unies, y compris ses alliés membres de l'OTAN et les membres du Pacte de Varsovie, prendraient des engagements contrôlables en faveur de la prise de pareilles mesures, il ferait de même.

Question 3: A) Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour empêcher votre pays d'autoriser la livraison de matériel militaire et de technologies d'armement à d'autres pays?

B) si tous les autres membres des Nations Unies s'engagent à faire de même?

Réponse: A) La plupart des pays de moindre envergure ne gardent pas de grosses industries de défense capables d'offrir la gamme complète des équipements dont ils ont

besoin pour répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense. Le Canada, pour sa part, achète beaucoup de matériel militaire à l'étranger pour maintenir un potentiel défensif moderne et suffisant. L'interdiction totale de la vente de matériel et de techniques de défense nuirait à la capacité des pays de moindre envergure à garder des ressources suffisantes en matière de sécurité. De plus, elle pourrait bien inciter quantité de pays à consacrer une part démesurée de leurs richesses au maintien d'industries de défense non viables pour compter sur un approvisionnement sûr en matériel de défense essentiel.

Le Canada fabrique du matériel militaire pour répondre à ses besoins en matière de défense et respecter ses engagements vis-à-vis l'OTAN et NORAD. Rares sont les sociétés canadiennes qui ne produisent que du matériel de défense, et quelques produits seulement du secteur de défense national rentrent dans la catégorie du matériel militaire offensif. Les exportations à destination des États-Unis et de l'Europe s'imposent pour abaisser le coût de production total et assurer la compétitivité et le renouvellement de notre industrie.

Le Canada surveille de près l'exportation de biens et de technologie militaires à destination des pays suivants:

- 1) les pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés;
- 2) les pays qui sont en guerre ou dont l'entrée en guerre est imminente; et
- 3) les pays frappés par des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; ou
- 4) les pays dont les gouvernements se rendent coupables de violations répétées et sérieuses des droits fondamentaux de leurs citoyens à moins qu'on puisse démontrer qu'il y a peu de chance pour que les biens canadiens soient utilisés contre des civils.

Par les restrictions qu'elle impose quant à certaines destinations des exportations de biens militaires canadiens, cette politique appuie l'engagement du gouvernement en faveur du contrôle des armements et du désarmement. En raison de la priorité qu'elle accorde à la satisfaction de nos besoins en matière de sécurité nationale et au respect de nos engagements vis-à-vis l'Alliance en faveur de la défense commune à satisfaire, cette politique

contribue à l'équilibre des forces de dissuasion stratégiques qui constitue la pierre angulaire de la limitation des armements dans le contexte des relations Est-Ouest.

B) Le Canada a adopté la position selon laquelle dans l'éventualité où tous les membres des Nations Unies, y compris ses alliés membres de l'OTAN et les membres du Pacte de Varsovie, prendraient des engagements contrôlables en faveur de la prise de pareilles mesures, il ferait de même.

Question 4: Êtes-vous prêts à travailler au partage des richesses de la Terre de manière que les choses essentielles à la vie comme l'eau potable, les produits alimentaires, les soins de santé de base et la scolarité soient à la portée de tous les habitants de la planète?

Réponse: Le Canada s'est engagé à promouvoir le développement et la croissance de l'économie mondiale de façon à répondre aux besoins fondamentaux de tous les hommes. Notre programme d'aide est axé avant tout sur les pays et les populations les plus pauvres, près de 80 % des ressources consacrées à notre programme d'aide bilatérale allant aux pays à faibles revenus. Le Canada a accepté l'objectif de 0,15 % du PIB, fixé par les Nations Unies à l'égard de l'aide aux pays les moins avancés (PMA), objectif qui a été pratiquement atteint en 1985. Notre programme d'aide bilatérale est axé sur trois secteurs, soit l'agriculture, le développement des ressources humaines et l'énergie. Le Canada attache beaucoup d'importance aussi au rôle primordial joué par les femmes, sachant qu'elles sont des éléments clés du développement dans des domaines comme les soins de santé, la nutrition, l'alimentation et l'éducation. Il engagera des fonds de plus de 2,2 milliards \$ cette année au titre de l'APD, soit 0,5 % du PNB.

Nos politiques commerciales et économiques importent aussi quant aux perspectives de croissance du Tiers monde. Le Canada prend une part active aux pourparlers menés sur les tribunes économiques internationales en vue de faire avancer la coopération économique internationale et améliorer les perspectives de croissance de toutes les nations. Il a pris différentes mesures à l'appui du redressement à long terme de l'économie des pays en voie de développement. Le Canada a ainsi fait pression pour l'élargissement des rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, de l'examen hâtif de la proposition d'accroître le capital général de la Banque mondiale et d'une reconstitution importante des ressources

de l'Association internationale de développement atteignant près de 12 milliards \$. Le Canada croit que la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales offre l'occasion d'intégrer davantage les PMA dans le système commercial mondial.

Question 5: Allez-vous faire en sorte que tout conflit auquel votre pays pourrait être mêlé à l'avenir soit réglé par des moyens pacifiques s'inspirant de ceux qui sont prévus à l'article 33 de la Charte des Nations Unies, et non par la force ou la menace de recourir à celle-ci?

Réponse: Le Canada souscrit pleinement à la Charte des Nations Unies et au rôle joué par le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la stabilité internationales, le règlement pacifique des conflits étant l'un des fondements de sa politique en matière de sécurité. Le Canada a été l'un des premiers à lancer l'idée de forces de maintien de la paix, plus de 70 000 Canadiens ayant participé jusqu'à maintenant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En cas de conflit ou de différend avec d'autres pays, le Canada s'efforcera de trouver une solution pacifique et ne recourra à la force ou ne menacera de le faire que si la défense de ses intérêts vitaux ou le respect de ses engagements en faveur de la défense de ses alliés l'exige.